

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2019  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ZAE 3 FONTAINES 2019**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

<u>Étaient présents ou représentés :</u>	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND
<u>Procurations :</u>	Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI à M. Georges PIERRUGUES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO
<u>Excusés :</u>	Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL
<u>Absents :</u>	M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur David CABLAT, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;*

*VU la délibération n° 1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget annexe ZAE 3 fontaines Le Pouget ;*

*VU la délibération n° 1940 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative à la décision modificative n° 1 du budget annexe ZAE 3 fontaines Le Pouget 2019 ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ZAE 3 fontaines 2019 au sein des chapitres 042 de la section de fonctionnement et 040 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédits suivante à l'intérieur de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 042 « Valeur en cours »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de + 85 156,75€ sur l'article 7133 (dépenses) et en recettes (compte 7133) pour le même montant, soit + 85 156,75€ afin de pouvoir réaliser les écritures de stocks.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 040 « Travaux »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de + 85 156,75€ sur l'article 3355 afin de pouvoir réaliser les écritures de stocks.
- **Chapitre 040 « Travaux »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de + 85 156,75€ sur l'article 3355 afin d'équilibrer la section d'investissement.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée d'un montant de + 85 156,75€ au sein de la section de fonctionnement et de + 85 156,75€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE 3 fontaines 2019.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 2110 le 19/11/19 Publication le 19/11/19 Notification le <b>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE</b> Gignac, le 19/11/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20191118-lmc1112970-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
--	--

BA ZAE 3 FONTAINES 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042-7133 « Valeurs en cours » (Dépenses)	+ 85 156,75€	
042-7133 « Valeurs en cours » (Recettes)		+ 85 156,75€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3355 « Travaux » (Dépenses)	+ 85 156,75€	
040-3355 « Travaux » (Recettes)		+ 85 156,75€